

tawa, les passagers d'Air Canada doivent passer par le contrôle de sécurité avant de monter dans les avions de cette compagnie alors qu'à une quinzaine de pieds plus loin, les passagers d'une autre ligne commerciale ne sont pas soumis à ce contrôle.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a environ deux mois, au cours d'une rencontre avec les représentants de toutes les compagnies aériennes, je leur ai demandé d'appliquer certaines mesures de sécurité jusqu'à ce que nous ayons modifié la loi sur l'aéronautique. Le contrôle est facultatif à l'heure actuelle; c'est pourquoi certaines compagnies l'exercent tandis que d'autres n'en font rien. Dès que la loi sera modifiée par la Chambre, le contrôle sera obligatoire pour toutes les lignes aériennes.

Une voix: Présentez-nous-la.

* * *

• (1450)

AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS ABORIGINAUX—LE PROJET DE NÉGOCIATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA FRATERNITÉ DES INDIGÈNES DU YUKON

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Une voix: Ne le manquez pas.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je voudrais lui poser une question.

Une voix: A 10 heures.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Puisque la question a déjà fait l'objet d'un ordre de la Chambre, le ministre dirait-il si une équipe fédérale de négociation a été constituée pour s'entretenir avec le groupe de négociation de la Fraternité des Indigènes du Yukon au sujet de son mémoire présenté au premier ministre le 14 février dernier?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je n'ai pas encore terminé la formation de l'équipe fédérale qui rencontrera les représentants des Indiens du Yukon. J'espère pouvoir annoncer les noms de ceux qui formeront cette équipe dès le début de la semaine prochaine, car je ne pense pas pouvoir le faire avant la fin de cette semaine.

[Traduction]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Comme le ministre a mentionné la semaine prochaine se souvient-il que d'après l'ordre, cette équipe de négociation doit entreprendre son travail d'ici le 31 mars courant?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je conviens qu'il existe une résolution de la Chambre à cet effet, mais la Chambre comprendra aussi qu'il importe de former la meilleure équipe possible pour pouvoir avoir les meilleures discussions possibles. Je m'excuse auprès de la Cham-

Questions orales

bre d'avoir à prendre quelques jours de plus, mais je préfère faire mon travail de la meilleure façon possible.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député de Gander-Twillingate voudrait poser une question supplémentaire.

* * *

AIR CANADA

LE SERVICE DE RÉSERVATION À OTTAWA—LE DÉMÉNAGEMENT DE MONTRÉAL À UPLANDS

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne Air Canada. Le ministre peut-il confirmer qu'Air Canada projette de déménager une partie de son service d'information à l'aéroport international d'Ottawa et, dans l'affirmative, quand cela aura-t-il lieu?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Personnellement, monsieur l'Orateur, je n'en ai pas été avisé. J'ai abordé cette question avec le président d'Air Canada mais je ne sais pas s'il se propose, dans l'immédiat, de déplacer ce service.

* * *

LES AÉROPORTS

LES LOCAUX ET L'ORGANISATION DES INSPECTIONS DE SÉCURITÉ

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggart): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports qui est supplémentaire à la question posée par le député de Brant. Que projette-t-on de faire pour aménager l'endroit et mettre en place le dispositif voulu dans les aéroports afin que les inspections de sécurité puissent être effectuées, comme il se doit sans trop incommoder les voyageurs?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense avoir répondu à cette question il y a tout juste quelques minutes. Comme le sait le député, la Chambre sera, sous peu, saisie du bill tendant à modifier la loi sur l'aéronautique. A ce moment-là, nous devons, de concert avec les autorités de l'aéroport et les compagnies aériennes, en venir à une façon d'appliquer cette nouvelle loi. Actuellement, c'est seulement aux lignes aériennes elles-mêmes et non pas à la direction de l'aéroport qu'incombe cette responsabilité. Nous n'avons aucun pouvoir juridique pour effectuer ces inspections. Ainsi, entre-temps, nous devons nous fier aux droits qu'ont les transporteurs aériens d'accepter ou de refuser des voyageurs sur la foi du contrat privé qu'ils passent avec chaque voyageur. Voilà donc pourquoi il y a cette confusion.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MARINE MARCHANDE—L'ATTITUDE DU MINISTRE

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Transports.